Léon XIII dans sa salle d'étude

Le 2 mars prochain, le Pape aura 86 ans. Gioacchino Pecci a été placé à la tête de l'Eglise le 21 février 1878. Le portrait qu'on voit de lui plus haut, le représente dans sa salle d'étude avec son secrétaire,

—o—

Deux ministres.

ALLEN THOMAS. JOSE ANDRADE.

José Andrade, le ministre vénézuélien aux Etats-Unis, et Allen Thomas, le ministre américain au Vénézuéla, sont, à l'heure actuelle, des figures très en vué.

Thomas est du Maryland; il est âgé de 55 ans. Il était brigadier-général dans l'armée confédérée et a été consul à La Guayra, dans le Vénézuéla pendant de nombreuses années.

Le Senor Andrade a été président de l'Etat de Zulia, et a été tour à tour représentant et sénateur à la législature vénézuélienne. C'est un diplomate de marque.

—o—

Bliss, le plus corpulent bicycliste du monde.

L. H. Bliss, de Bloomington, Illinois, est, dit-on, le plus gros bicycliste du monde. Il est connu sous l'appellation familière de "Baby" Bliss. Il pèse 502 livres; mais quand il a commencé à monter en bicycle, il en pesait 476.

Son bicycle ne pèse que 30 livres!

LA

Littérature de Noel.

Si la naissance du Christ dans une étable et l'adoration des Mages et des pasteurs n'était pas un article de foi, ce serait assurément la plus sublime et la plus attendrissante des légendes.

Il y a quelque chose de plus touchant que l'Homme-Dieu daignant se mêler à l'humanité, c'est un Dieu enfant qui veut bien s'offrir à ses caresses. L'hagiologie ne signale pas de plus ravissantes extases que celles de saint Louis de Gonzague croyant tenir l'Enfant-Jésus dans ses bras et approcher ses lèvres de son front divin.

Aussi, dès leur origine, les fêtes de Noël furent-elles avant tout des fêtes joyeuses. Et leur origine remonte haut. Elles furent instituées en l'an 138 par l'évêque Telesphore.

Mais c'était alors une fête mobile. Ce fut Cyrille, évêque de Jérusalem, qui, après la consciencieuse et laborieuse enquête sur l'époque de la naissance du Christ, décida que la Noël serait célébrée le 25 décembre.

Cette fête joyeuse donna tout d'abord lieu à d'innombrables poésies en toutes les langues et à des représentations publiques dans les églises. Il faut bien le dire, ces solennités affectèrent souvent un caractère bizarre. Parfois elles dégénèrent en bouffonnerie: mais la foi naïve de ces temps reculés n'en recevait nulle atteinte. Elle était comme l'ambre qui ne retient aucune soillure, comme le cristal sur quoi glisse toute impunité, et de même que les sculpteurs pouvaient, sans causer de scandale, orner les chapitaux des cathédrales d'images que notre moralité raffinée qualifierait sévèrement, de même les auteurs des Noëls se permettaient sans malice d'étranges familiarités avec le divin sujet qu'ils traitaient.

Dans un village de Bourgogne —et cet usage s'y était conservé jusqu'aux premières années de ce siècle—on représentait en pleine église un coq, un bœuf, un mouton et un âne.

Le coq chantait:
" *Nobis natus est Christus!....*"
Le bœuf demandait:
" *Ubi* (qui se prononçait *oubi*)?"
Le mouton répondait:
"Bet-le-hem! Bet-le-hem!"
L'âne s'écriait:
"*É-a-mus!*" "*E-a-mus!*"

Ces divers cris imitaient parfaitement ceux des animaux susmentionnés.

Cette plaisanterie n'avait rien de choquant.

***

Les plus anciens Noëls que l'on connaisse en France datent du onzième siècle. Ils n'ont jamais été publiés, et il faut un certain travail de recherches pour arriver à les lire à la Bibliothèque nationale—salle des manuscrits. En voici un que nous publions à titre de curiosité:

Noël en creche est nascut
Di diex infans, dieu li steste
Asine et Vaque o trons o teste
Bergieu, partous, même reyx
Affine ter in son lerdi uneyx
Per cavetam lors dyus Noël
Y fray blasgne as tal
Per fonger o té Jesus
Salvar home de li fatu
Iasoir burle de tabern
Intras somei diex ne pu-!

Ces Noëls ne sont pas traduits et peut-être sont-ils aussi intraduisables que le passage en langue punique du *Carthaginois* de Plaute.

Ils semblent écrits dans une langue transitoire entre le roman et le plus ancien français. Il est possible aussi qu'il s'y mêle les éléments d'un patois ou d'un jargon absolument disparu.

Toutes les provinces de France ont des Noëls dans leur idiome. Il y en a de fort beaux, notamment en langue provençale. Ils sont d'ailleurs très connus; en voici un traduit du basque et qui n'est pas sans poésie:

Quand le sauveur des hommes
Fut enfanté par la vierge sa mère,
Les étoiles du ciel et les insectes de l'herbe
Furent également en extase.
Les oiseaux le chantèrent
Et les ruisseaux murmurèrent son nom.
Les vils animaux qui dans l'étable
Se trouvaient près du divin enfant,
Semblèrent acquérir une âme immortelle,
Et comme Adam par son péché
Avait entraîné tous les êtres vivants
Dans sa déchéance: de même
L'Enfant-Dieu a relevé tous les êtres,
Et c'est pour cela que tout d'abord
L'âne et la vache l'ont reconnu.

Un poète de quelque mérite, La Monneraie, a publié plus récemment tout un recueil de *Noëls bourguignons*; ils n'ont pas grand intérêt et, de l'aveu même de l'éditeur, ne sortent guère de la banalité.

***

De nos jours, les contes de Noël ont remplacé les anciens *mystères* et les anciens poèmes.

C'est un genre de littérature fort à la mode et que cultivent avec amour les écrivains les plus éminents.

Il va sans dire qu'ils sont loin de l'ancienne naïveté! Hélas! nos mœurs ne comportent plus ces familiarités pieuses, touchantes à l'ordinaire, mais qui pouvaient quelquefois dégénérer en scandale.

M. Maurice Boucher, il y a quelques années, fit représenter par les marionnettes de Signoret sa Naissance du Christ, où il voulait ressusciter l'ancienne naïveté.

Il nous montrait des bergers apportant à l'Enfant-Jésus divers petits cadeaux. L'un d'eux offrait

....A ce cher amour
Un lapin mignon qui bat du tambour.

Il y a deux cents ans, cela eût paru charmant, de nos jours cela semble presque irrespectueux, et Dieu sait si l'exquis poète était capable de se permettre des irrévérences sur le plus adorable des sujets!

Les anglais et les Allemands ont la spécialité des contes de Noël, et cela s'explique par leur piétisme et leur propension au fantastique.

Dickens a écrit des chefs-d'œuvre dans ce genre—et, peut-être, le chef d'œuvre du genre.

Dans son *Cantique de Noël*, il nous montre une sorte d'égoïste forcené, de farouche misantprobe, nommé Scrooge, qui est visité par trois Esprits: l'Esprit de Noël passé, qui lui montre son heureuse enfance et sa gaie jeunesse; l'Esprit de Noël présent, qui lui montre ses amis jouissant doucement de la vie de famille, et l'Esprit de Noël futur, qui lui exhibe son propre spectre.... Scrooge se voit mort, abandonné de tous, volé par les gagistes, qui, sous prétexte de le soigner, assistaient à son agonie avec des mines d'oiseau de proie. C'est une suite de tableaux de la vie réelle, délicatement colorés des reflets du merveilleux. Voilà, certes, du bon symbolisme.... et de la saine rêverie.

Théodore Hoffmann a, lui aussi, écrit un chef-d'œuvre dans ce genre, c'est son *Casse-Noisettes*, arrangé ou peut-être un peu dérangé par Alexandre Dumas.

Il y a certes plus de génie dans *Casse-Noisittes* que dans le *Cantique de Noël*, car Hoffmann est un esprit d'une essence plus élevée que Dickens: mais la morale qui se dégage du conte anglais est supérieure. Hoffman n'est jamais un moraliste, même quand il raisonne; Dickens l'est toujours, même quand il badine.

***

La littérature de Noël vivrait plus que la foi chrétienne, s'il était possible que la foi chrétienne disparût. Cette littérature est, en effet, essentiellement humaine. Elle dit admirablement les joies et les misères du peuple, les douces émotions de l'enfance, les visions troublantes et charmantes des esprits imaginatifs.

Le jour où le monde deviendrait assez *positif* pour que les contes de Noël tombassent en désuétude, il deviendrait inhabitable. Mais rassurons-nous, les petites filles qui soupirent aujourd'hui après l'arbre magique seront un jour des grand'mères, et, en s'attendrissant au souvenir de leurs Noëls passés, prépareront de riches et joyeux Noëls aux enfants de leurs enfants.

Jésus est né, ne mourra point,

dit un cantique ingénu qui contient un sens profond!

VENTES A L'ENCAN.

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Salvador Giabriel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 45,266.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. Kingston, Encanteur—Bureau 847 rue Carondelet—MERCREDI, 15 janvier 1896, au New Orleans Auction Exchange, Nos 54 et 56 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 novembre 1895, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés décrites ci-dessous:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 17, ilet No 39, borné par les rues Annette, Villeré (anciennement Girod), Robertson (anciennement St-Jean-Baptiste) et St-Antoine. Le dit lot mesure 32 pied de face à la rue Annette sur 128 pieds de profondeur. Les améliorations sur ces dits terrains consistent en un cottage connu comme le No 79 rue Annette, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions de la vente—Comptant; l'acquéreur devant déposer 20 0|0 du prix d'achat au moment de la vente. Acte de vente pardevant H. L. Garland, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15 22 29—5 15 jan

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage presque Neuf sur l'Avenue Ursulines.

Succession de Mme Martha Stone, épouse décédée de Nicholas Vignaud.

No 47,928—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 723 (ancien 155) rue Commune—MERCREDI, 22 janvier 1896, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 décembre 1895, pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Dergenois et Rocheblave, mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 103 pieds 2-8|12 pouces. Les améliorations consistent d'un splendide cottage presque neuf, élevé et retiré de la rue, ayant cinq chambres, jardin de côté, ci erne, hangar, lieux d'aisances, une barrière d'ornement en fer et connu par le numéro municipal 2,518 avenue des Ursulines. Et en vertu du même ordre et le même jour ci-dessus mentionnés à 10 heures précises au dit No 2513 avenue des Ursulines, il sera vendu un assortiment de meubles de maison.

Conditions pour les meubles—Comptant à l'adjudication. Pour la propriété—Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans, au gré de l'acquéreur, avec billets à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie non aliénando, cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert de police au porteur des billets, et l'acquéreur devra payer, en sus du prix de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1896. L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent à l'encanteur pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Joseph Duvignaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22déc—22 29 janv 12 19 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant Cottage sur l'Avenue Esplanade.

Succession de Joseph L. Martin.

No 47,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 723 (ancien No 155) rue de la Commune.—MERCREDI, 29 janvier 1896, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 16 décembre 1895, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville dans le Triangle compris entre l'avenue Esplanade et les rues Johnson, Galvez et Chemin du Bayou; le dit lot désigné par la lettre B, sur un plan annexé à une vente de Mariane Castanedo à A. D. Dorlocourt, passé devant Antoine Dorlocourt le 18 janvier 1862, et mesurant 53 pieds de face à la rue Esplanade, 37 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Johnson, 51 pieds 6 pouces de face au chemin du Bayou, et 24 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue Galvez.

Les améliorations consistent en un élégant cottage ayant trois chambres et vestibule, cuisine avec deux chambres, lieu d'aisance, citerne, etc., connu par le numéro munici. al 2014 avenue Esplanade.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance s'il en reste en billets garantis par lien et privilége du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et payable respectivement à un et deux ans de date, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles, assurance, etc., etc.

L'acquéreur devra déposer 10 0|0 du prix de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant J. H. Forcelle, N. P. aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 29—jan 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit Cottage dans le Troisième District.

Succession de Milton Sparks.

No 47,595.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 723 (ancien No 155) rue Commune.—MERCREDI, 15 janvier 1896, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 décembre 1895 les propriétés et dessous décrites, pour le compte de la dite succession, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet désigné par le Numéro municipal 507 borné par les rues Villeré, St-Antoine, Urquhart et Annette, lequel lot est désigné par la lettre B de l'ancien ilet No 40 lequel lot est formé par la partie au fond des lots Nos 1, 2 et 3 et mesurant 28 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Villere par 96 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un petit cottage avec 3 chambres, cuisine, citerne, etc., connu par le No municipal 1714 rue Villere.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un an en billets de l'acquéreur portant hypothèques spéciale avec les liens et priviléges du vendeur sur la propriété vendue avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudition jusqu'au paiement. L'acquéreur devant avoir la propriété assurée pour le montant total du billet et payer cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le non-paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'adjudication avec les encanteurs pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John R. Légier, N. P., aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur vis-à-vis le Maginnis Cotton Mills.

Succession Lucie Peres, épouse décédée de Joseph Souble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 44,745.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—MERCREDI, 15 janvier 1896, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 13 décembre 1895, pour le compte de la susdite succession—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 69, borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarré; le dit lot est désigné par le No 15 sur un plan dressé par E. Gothiel, architecte en date du 25 avril 1852, déposé en l'étude de S. Magner, anciennement notaire en cette ville, comme plan No7 et mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Annonciation 19 pieds de largeur dans le fond, 92 pieds de profondeur, sur la ligne du lot No 12, et 100 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Ensemble avec l'usage en commun avec les autres lots d'une allée ouvrant sur la rue Calliope et mesurant 3 pieds 7 pouces de largeur dans le fond du lot No 15, puis 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au lot No 8, conformément au dit plan.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages, connue par le numéro municipal 1050 rue Annonciation, ayant neuf chambres, une bâtisse en briques à un étage avec une chambre, cuve lieux d'aisances.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste s'il y en a, à un crédit d'un an ou un et deux ans au gré de l'acquéreur, avec billets à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garanties, de non aliénando 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; l'assurance et le transfert de la police au porteur des billets et l'acquéreur aura à payer en sus du prix de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1896 et fera un dépôt de 10 pour cent de son enchère avec les encanteurs pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15 22 29—janv 5 12 15

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Scierie Flottante dans la Rivière Tchefuncta,

Près de Madisonville, Louisiane,

Un Lot de Troncs et de Bois de Charpente,

Dans le Bayou Lacombe.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de "The Pelican Saw Mill and Manufacturing Company", en liquidation.

No 45,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente du Receveur.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 228 rue Commune—JEUDI, 16 janvier 1896, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 30 décembre 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-dessous décrite—

1° Une Scierie Flottante sur la rivière Tchefuncta, près de Madisonville, Lne.

2° Un lot de Troncs d'Arbres et de Bois de Charpente, dans le Bayou Lacombe, Lne.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

1er jan—1 5 12 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

CAPITALISTES,

SPECULATEURS,

Personnes cherchant de bons placements et qui veulent s'acheter une résidence.

CONSTRUCTEURS,

L'OCCASION DE VOTRE VIE.

La plus grande offre de la saison.

Une occasion d'acquérir une propriété vacante de prix dans le sixième district.

SPLENDIDE SITE POUR BATIR SUR LES PLUS BELLES AVENUES DE LA VILLE.

DEUX LOTS DE CHOIX

—SUR—

l'avenue St-Charles encoignure de la rue Cadiz,

Chacun 75 sur 200 pieds,

—ET—

SIX ILETS DE TERRE,

—SUR—

l'avenue Napoléon et les rues Jena et Cadiz de la rue Remparts à la rue Liberté,

Subdivisés en 130 lots

A l'encan, à des termes faciles et à bas intérêts

Dans l'affaire de la

LOUISIANA SAVINGS BANK AND SAFE DEPOSIT COMPANY,

EN LIQUIDATION.

No 882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division D

PAR J. H. O'CONNOR & Co—Alfred C. Green, encanteur — Bureau No 228 rue Commune. — JEUDI, le 23 janvier 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans Division D date et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 25 juillet 1895, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés decrites ci-dessous, à savoir

1° Les deux sites de choix pour bâtir dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Jena, Cadiz et Pitt designés par les lettres A et B, se touchant et mesurant comme suit

Le lot A mesure 75 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue St Charles, 75 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond et faisant face à la rue Pitt par 200 pieds de profondeur sur la rue Cadiz.

Lot B mesure 75 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St Charles, 75 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur dans le fond et faisant face à la rue Pitt, sur 200 pieds de profondeur.

2° L'ilet de terre entier désigné par le No 500 dans le Sixième District borné par les rues Sud Remparts (anciennement St Denis), Saratoga (anciennement St Patrick), Jena et l'avenue Napoléon, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et mesurant comme suit

Lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Remparts et de l'avenue Napoléon et le lot No 10 l'encoignure de la rue Saratoga et de l'avenue Napoléon

Lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Saratoga sur 152 pieds 6 pouces de profondeur. Lots 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Remparts sur 152 pieds 6 pouces de profondeur. Lots 15 à 24 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Jena sur 120 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Jena et Remparts et le lot No 24 l'encoignure des rues Jena et Saratoga.

3° L'ilet de terre désigné par le No 499 dans le sixième district borné par les rues Remparts, Saratoga, Jena et Cadix, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et mesurant comme suit: Lots 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Jena par 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Remparts et Jena et le lot No 10 l'encoignure des rues Jena et Saratoga. Lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds, 1 pouce, 4 lignes de face à la rue Saratoga par 152 pieds, 6 pouces de profondeur.

Lots 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Remparts sur 152 pieds 6 pouces de profondeur.

Lots 15 à 24, inclusivement, mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Remparts et Cadiz, et le lot No 24 l'encoignure des rues Saratoga et Cadiz.

4° Dix lots de terre dans l'ilet No 522 dans le Sixième District, bornés par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Saratoga et S. Franklin, numérotés de 1 à 10 inclusivement et mesurant comme lot No 1 30 pieds 4 pouces de face à la rue Jena, par 150 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Saratoga. Lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Jena, par 150 pieds 7 pouces de profondeur. Lot No 10 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Jena, sur 150 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Sud Franklin.

5° L'ilet entier de terre dans le Sixième District, connu comme le No 523, borné par les rues Jena, Cadiz, Saratoga et Sud Franklin, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et mesurant comme suit: Lot No 1 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Jena par 120 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à la rue Saratoga; lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Jena par 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur; lot No 10 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Jena sur 120 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et faisant face à la rue Franklin; lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Franklin sur 151 pieds 6 pouces de profondeur; lots Nos 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Saratoga sur 151 pieds 6 pouces de profondeur; lot No 15 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Saratoga; lots Nos 16 à 23 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur; lot No 24 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Sud Franklin.

6° L'ilet entier de terre désigné par le No 544, dans le Sixième District, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24, inclusivement, et mesurant comme suit:

Lots 1 à 10, inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Sud Franklin, et le lot No 10 l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Sud Liberté; les lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Liberté sur 150 pieds de profondeur.

Les lots 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Franklin sur 150 pieds de profondeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

Les lots 15 à 24 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jena, sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Jena et Sud Franklin et le lot 24 l'encoignure des rues Jena et Sud Liberté.

7° L'ilet entier de terre désigné par le No 543 dans le Sixième District, borné par les rues Jena, Cadix, Sud Franklin et Sud Liberté, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et mesurant comme suit

Lot 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds sur la rue Jena sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jena et Sud Franklin et le lot No 10, l'encoignure des rues Jena et Sud Liberté.

Lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Liberté sur 150 pieds de profondeur. Lots 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Franklin sur 150 pieds de profondeur. Lots 15 à 24 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Cadiz et Sud Franklin et le lot 24 l'encoignure des rues Cadiz et Sud Liberté.

Termes et conditions de la vente—La moitié ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables à un an avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement et les paiements des dits billets à être garantis par hypothèque et liens du vendeur sur la propriété pour laquelle il sera donné avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer en plus et au delà de son enchère toutes les taxes pour l'année 1895, et les acquéreurs devront déposer 10 pour cent du prix d'achat en comptant au moment de la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jno J. Ward Esq N. P.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 19 23

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Productive

Coin des rues Félicité et St-Thomas.

Dans l'affaire de l'interdiction de J. G. Leech.

No 55,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau Nos 811 et 813 rue Commune—MARDI 11 février 1896, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, signé du 24 décembre 1895 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Cette rangée de résidences en bois, productives et convenables, au coin des rues Félicité et St Thomas, désignées par les Nos 701 à 719 rue Félicité et 1723 à 1727 rue St Thomas. Les terrains sont spacieux et sont décrits comme suit

Un certain lot de terre d'une forme irrégulière situé dans le faubourg Annonciation Premier District de cette ville dans le triangle compris dans les rues Félicité, St Thomas (anciennement St Jean Baptiste) et St James formant l'encoignure des rues St Thomas et Félicité désigné par le numéro [illegible] sur le plan dudit faubourg déposé dans le bureau de L. T. [illegible] ancien notaire public dans cette ville, le dit lot mesurant cent six pieds six pouces de face à la rue St Thomas cent une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue St [illegible] cent quarante pieds neuf pouces sur une ligne oblique et face à la rue Félicité [illegible] pieds six pouces sur la ligne du fond [illegible] à la rue St Thomas. Ensemble avec tout et partie [illegible] les bâtisses et améliorations sans exception [illegible] comprenant onze bâtisses [illegible] tout distribué d'après le plan [illegible] à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur [illegible] dépôt de 10 pour cent [illegible] comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant [illegible] Esq. [illegible] aux frais de l'acquéreur.

11 jan—5 12 19 26 fev 2 9 à date

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

2820 et 2822 Promenade Carondelet,

Entre les rues White et Dupré.

LONG CREDIT — CONDITIONS FACILES.

Vente en partage.

Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de Charité

Versus

Malcolm Cameron.

No 47,797.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—Sera vendu à l'encan publique MARDI, 11 février 1896, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 de tout de décembre 1895, et signé le 7me jour de janvier 1896 par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un lot de terre situé et étant dans le Deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dupré, Conti et White et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 4, de l'ilet 33, ancien numéro, d'après un plan déposé dans les archives de S. Magner, ancien notaire, comme plan 79 et mesurant trente un pieds sept pouces une ligne de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de cent-sept pieds onze pouces deux lignes sur la ligne du lot No 3, et cent-un pieds trois pouces sur la ligne du lot No 5, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, dépendances et servitudes y appartenant ou en quelque sorte qui y appartenir. Les améliorations consistent en un beau cottage simple, retiré de la rue et portant le nouveau numéro 2822 Promenade Carondelet.

2. Un lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné par le No 5 de l'ilet No 33, vieux numéro d'après le plan mentionné plus haut et mesurant conformément trente un pieds sept pouces et une ligne sur la promenade Carondelet sur cent neuf pieds et trois lignes sur la ligne du lot No 4, et cent dix pieds six pouces et six lignes sur la ligne du lot No 6, et toutes les améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendent. Les améliorations consistent en un cottage simple bien bâti portant le No 2820 promenade Carondelet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, garanti par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, et garantis par lien du vendeur et hypothèque aussi bien que par toutes les autres clauses de sécurité usuelles; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant J. J. Woulfe, notaire public aux frais des acquéreurs

11jan—11 12 19 26 fev 2 9 à date

ANÉMIE

QUINA LAROCHE

Ferrugineux

Récompense de 16,600 f.—Médailles d'OR

Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les Globules *rouges* qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.

PARIS, 22, rue Drouot, 19, PARIS

E. Fougera & Co, Droguistes à New-York.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

LE MAGNIFIQUE GOTTAGE DOUBLE,

NOUVEAUX NUMÉROS

622 et 624 rue Troisième.

UNE DES PLUS BELLES [illegible] TROISIÈME DISTRICT [illegible] RÉSIDENCES, A PROXIMITÉ DES MARCHÉS, DES ÉGLISES, DES ÉCOLES ET DE PLUSIEURS LIGNES DE CHARS URBAINS.

Une des plus jolies propriétés qui aient jamais été offertes,

SOIT COMME RÉSIDENCE SOIT COMME PLACEMENT.

Succession de [illegible]

Cour Civile de [illegible] paroisse d'Orléans [illegible]

PAR JAS. A. BRENNAN [illegible] Bureau [illegible] publique [illegible] la Bourse des Encanteurs [illegible] rue Commune [illegible] 14 novembre 1895 [illegible] 1896 de l'Hon. [illegible] Civile de District [illegible] Division [illegible] propriété [illegible]

[illegible]

Les améliorations consistent [illegible] cottage double [illegible] rue Troisième [illegible]

Conditions [illegible] dix pour cent [illegible]

Acte de vente pardevant [illegible] notaire [illegible]

7 déc—[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

L'Emplacement de Choix pour Commerce et Cottage Double

COIN DES RUES BOLIVAR ET GRAVIER.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE, 1937 ET 1939 RUE GRAVIER, LE COTTAGE SIMPLE, 447 RUE BOLIVAR.

Le Cottage Double Bien Bâti.

434 et 436 RUE BOLIVAR.

Le Site de Choix pour Bâtir Adjacent.

Succession de William Sheridan.

No 47,754—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 [illegible] MARDI 28 janvier 1896 [illegible] à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Theard [illegible] District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 16 décembre 1895 dans l'affaire ci-dessus intitulée [illegible] à savoir

1. Un certain [illegible] toutes les bâtisses et améliorations [illegible] numéros municipaux [illegible] dans l'ilet borné [illegible] gue comme lot No [illegible] par Edgar Pilié [illegible] 1895, le dit terrain [illegible] pieds de face [illegible] deux (12) pieds sept [illegible] lignes de profondeur [illegible] le dit lot est composé [illegible] No 14 et de deux [illegible] gné par le No 15 [illegible] Tourné & Delisle [illegible] portant la date du 7me jour d'avril 1858 [illegible] taire, comme plan No 3 [illegible]

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme le No 15 sur un plan dressé par Edgar Pilie voyer le 21 décembre 1895; le dit lot mesure vingt-huit (28) pieds de face à la rue Bolivar sur cent vingt deux (122) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé du tout mesurant [illegible] pieds du lot désigné par le No 15 sur le dit plan de Tourné & De l'Isle, arabites et géomètres date le 7 avril 1858.

3° Un certain morceau en portion de terre avec les bâtisses et améliorations, étant le numéro municipal 1938 rue Gravier et situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, formant l'avenue Tulane, Bolivar et Rotrand. No 1 sur ledit certificat du voyer fait par Edgar Pilie, voyer daté le 21 décembre 1895, lequel morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Gravier et Bolivar, et mesure treize (13) pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante quatorze (74) pieds et face à la rue Bolivar, le tout plus ou moins, et est maintenant la dite portion de terre est partie de l'original de la portion de terre designée par la lettre "A" sur un croquis ou plan fait par P. A. d'Hémécourt, sous la date du 12 décembre 1876.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1937 et 1939 rue Gravier, situé dans le même district et ilet que la propriété troisièmement décrite ci-dessus, et désigné par le No 2 sur le dit certificat d'arpentage par Edgar Pilie, voyer daté 21 déc. 1895; le dit lot mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5") pouces et sept (7") lignes face à la rue Gravier, par soixante-quatorze (74) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est aussi une portion du lot designé par la lettre "A" sur le dit plan fait par P. A. d'Hemecourt, députe voyer, daté 12 décembre 1876.

5° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 447 rue Bolivar, dans le même district et ilet que la propriété troisièmement et quatrièmement susdécrite, et désignée par le No 3 du dit certificat d'arpentage par Edgar Pilie, voyer, daté le 21 décembre 1895; le dit morceau ou portion de terre mesure quatorze (14) pieds de face à la rue Bolivar, sur quarante cinq (45) pieds cinq (5) pouces et sept (7) lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et comme se trouvant actuellement, le dit morceau en portion de terre étant aussi une portion du lot primitif désigné par la lettre "A" du dit plan de P. A. d'Hémécourt, député voyer, daté le 12 décembre 1876

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans; les paiements différés à être représentés par des billets garantis par liens du vendeur et hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final; assurances, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant R. Rouen, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 déc—24 29—janv 5 12 19 26—à date

Avis Spécial!

La réunion annuelle de la Female Orphan Society pour une élection du Bureau de Conseil pour servir cette année, sera tenue à l'Asile Poydras, JEUDI, 16 janvier 1896, entre midi et 2 heures P. M.

DAISY M. L. HODGSON,

7 janv—au 16 janv